



Maternelle 4 ans

—

modalités d'admission et de sélection 2026-2027

Version 1.1
15 janvier 2026
Secteur de l'organisation scolaire
Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys

Maternelle 4 ans – référentiel

RÈGLES GÉNÉRALES

Lorsque l'adresse de résidence d'un enfant ne se situe pas dans le quartier (choix d'école autre que celle du quartier) ou le territoire (choix d'école extraterritoriale) d'un point de service offrant la maternelle 4 ans, la demande d'admission tient lieu de demande de choix d'école. Le parent n'a donc aucune démarche supplémentaire à effectuer.

La sélection des élèves s'effectue selon l'ordre de préférence des points de service choisis par le parent dans la plateforme **Inscris-TOI**. Si l'école de quartier fait partie des choix, elle est automatiquement priorisée.

Les critères d'admission et de sélection pour la maternelle 4 ans sont définis dans la [la politique du CSSMB](#).

Les réponses seront transmises en respectant l'ordre des choix indiqués par le parent.

La période officielle pour déposer une demande d'admission en maternelle 4 ans se déroulera **du 26 janvier au 27 février 2026**.

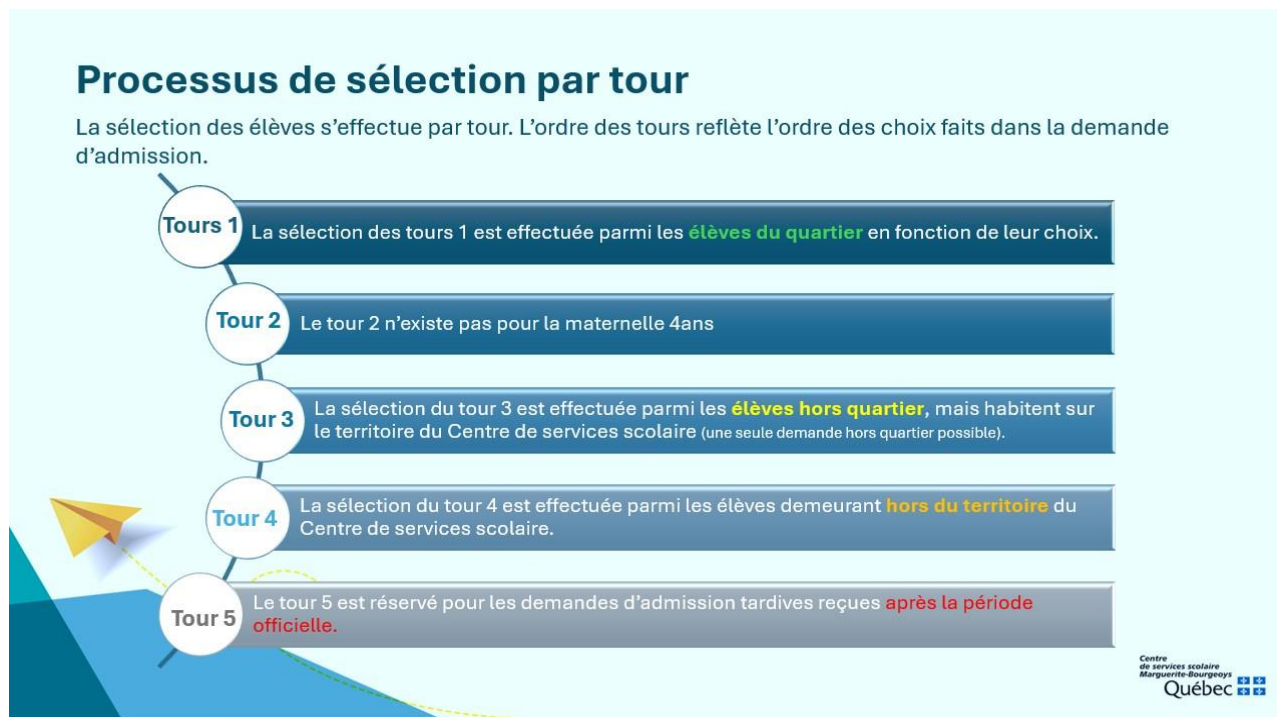
CHOIX DES POINTS DE SERVICE DE MATERNELLE 4 ANS

Le formulaire de demande d'admission permet d'effectuer jusqu'à **deux** choix de maternelle 4ans.

Lieu de résidence de l'élève	École du quartier	Écoles hors quartier	Nombre de choix permis
Sur le territoire du CSSMB et sur le territoire de l'école	1 seul choix	1 seul choix	2 choix possibles (1 secteur et 1 hors secteur)
Sur le territoire du CSSMB, mais hors du territoire de l'école	Aucun	1 seul choix	1 seul choix (hors secteur)
Si hors territoire du CSSMB	Aucun	1 seul choix	1 seul choix (hors territoire)

ORDRE DE SÉLECTION DES ÉLÈVES

Demandes d'admission reçues pour les différents projets pédagogiques particuliers



*Modification d'une demande d'admission **pendant** la période officielle*

Il est possible de modifier votre demande d'admission durant la période d'ouverture officielle d'une période d'inscription. Par la suite, aucune modification ne sera permise.

PRIORISATION DES CHOIX ET GESTION DE LA LISTE D'ATTENTE

Priorisation des choix

Comprendre le processus d'admission et de gestion de la liste d'attente est essentiel pour les parents et les élèves

- Statut des élèves**
 - Un élève qui a été **admis** dans un tour n'est plus admissible aux tours suivants.
- Gestion de la liste d'attente**
 - Un élève **en liste d'attente** dans un tour peut-être admis aux tours suivants :
 - Si une place se libère et est offerte, le parent a le choix de l'**accepter** ou de la **décliner**.
 - Si cette place est **confirmée** par le parent, le processus s'arrête.
 - Si le parent **décline** la place offerte mais avait déjà **confirmé** une place dans un tour suivant, il peut la conserver.
- Délai de confirmation**
 - Le parent a **6 jours** pour **confirmer** ou **décliner** la place offerte.
 - Le parent qui ne répond pas dans les délais est réputé **décliner** la place et le processus s'arrête

Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys Québec

La plateforme **Inscris-TOI** sert exclusivement au dépôt d'une **demande d'admission**. Une fois cette étape réalisée, si votre enfant est admis et que vous confirmez la place, vous devrez procéder à l'**inscription officielle**. Pour ce faire, vous devrez remplir le formulaire transmis dans le courriel intitulé « **Accusé de réception – Confirmation** » et fournir tous les documents requis pour l'ouverture du dossier.

L'école communiquera avec vous au moment opportun afin de vous informer des modalités d'inscription.

Veuillez noter que si l'ouverture du dossier n'est pas complétée dans un délai de **trois semaines**, ou si un document demeure manquant après ce délai, la demande d'admission pourrait être **annulée** et la place pourrait être attribuée à un autre candidat.